

**COMMUNE DE ST JEAN DE LINIERES**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 26 octobre 2017**

Le vingt-six du mois de octobre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil de Saint-Jean-de-Linières, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10 et L.2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Convocation du 20 octobre 2017*

Membres présents : CHAUSSERET Jean, BESSON Annie-Claude, BESSONNEAU Bruno, LE GALL Isabelle, BELSOEUR Laurent, LOUCKY Magali, BOUVET Dominique, NORMAND Lydie, SUZINEAU Thierry, LEFEBVRE – COISSIEU Catherine, PATEAU Pascale, BARBEAU Jean-Pierre, ROCHARD Stéphane,

Membre absente excusée : Mme Dulac donne pouvoir à M. Bouvet,

Membres absents : Monsieur Pointeau, Monsieur Bastianel,

*secrétaire de séance :Mme Lefebvre-Coissieu*

**I – APPROBATION du COMPTE - RENDU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu de la séance du 28 septembre 2017.

**II – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / BÂTIMENTS / ENVIRONNEMENT**

**1) Avenant au marché à procédure adaptée rénovation MCL (maison commune de loisirs) allée de la Châtellenie**

Lors des travaux du lot 1 maçonnerie démolition intérieure, il a été constaté en déposant, un plafond non visible caché par un plafond suspendu servant d'isolant. La dépose de contre cloisons en brique plâtrière se trouvant derrière les doublages de murs périphériques ; la totalité des travaux ont générés un surplus de 2100,20 €ht par rapport au marché de l'entreprise EGDC.

Ainsi le nouveau montant total du marché est fixé à 19700.20 €ht – 23 640.24 €ttc

Vu l'avis favorable de la commission d'ouverture des plis ; le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur l'avenant présenté ci-dessus, dit que les crédits sont prévus au budget de la Commune, autorise le maire à signer l'avenant.

**2) Travaux réaménagement et rénovation ancien presbytère ;**

Vu le code des marchés publics, vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres sur l'attribution des marchés relatifs aux travaux de réaménagement du presbytère, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés et avenants qui s'y réfèrent comme suit :

Lot 1 désamiantage maçonnerie démolition canalisations BAUMARD 55 923.50 €HT

Lot 2 menuiseries fermetures extérieures TMA 10907.75 €ht  
Lot 3 menuiseries intérieures TMA 5632.03 €ht  
Lot 4 cloisons sèches isolation TESSIER 14500.00 €HT  
Lot 5 faux plafonds isolation APM 4366.91 €ht  
Lot 6 électricité VMC LEFEUVE 13 736.85 €HT  
Lot 7 plomberie sanitaires LEMENER 6391.00 €ht  
Lot 8 chauffage gaz LEMENER 15 109.00 €ht  
Lot 9 chape liquide sols scellés faïence TUSSEAU 9772.40 €HT  
Lot 10 Escalier bois RIAUX 5010.14 €HT  
Lot 11 peinture : CAILLAUD 9044.49 €ht  
Lot 12 parquet : PAILLAT 6844.00 €ht  
Total des travaux pour un montant de 157238.07 €ht

### **3) Convention désherbeur mécanique**

Monsieur Bessonneau fait part au conseil municipal de la proposition de convention entre les communes de St Lambert la Potherie, St Léger des Bois et St Jean de Linières sur l'acquisition d'un désherbeur mécanique, sur le fondement de l'article L5221-1 du CGCT.

L'acquisition s'effectue à raison de 33.33% de l'équipement, ce qui représente pour St Jean de Linières 966.66 €HT.

L'achat sera effectué par St Léger des Bois qui recevra mandat par la convention relative à l'achat et à l'utilisation du bien. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la présente convention, dit que les crédits sont prévus au budget 2017 de la Commune.

### **4) Convention relative aux travaux réalisés sur le logement d'urgence à St Léger des Bois**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du secteur de la Croix de Lorraine et dans ce cadre, l'actuel logement d'urgence ne pourra plus exister. Aussi St Léger des Bois propose la réalisation de travaux d'aménagement pour réhabilitation d'un bâtiment municipal en logement d'urgence.

Une convention tripartite présentée sur le fondement de l'article L 5221-1 du CGCT, est proposée au conseil municipal stipulant les conditions de financement et de gestion de ce local. Le montant total de l'opération est estimée à 16138.39 €ht ce qui représente une participation financière pour la commune de St Jean de Linières 5378.93 €ht soit 33.33 %.

Le crédit n'était pas prévu en 2017, il sera inscrit en 2018, sachant qu'un dossier de demande de subvention a été déposé, sans connaître à ce jour le résultat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la présente convention et dit que les crédits seront prévus au budget 2018 de la Commune.

## **X- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Travaux rue des Ormeaux et parvis mairie**

Monsieur Bessonneau informe les conseillers que la commission d'ouverture des plis s'est réunie pour donner un avis sur l'attribution du marché concernant les travaux de reprise du revêtement du parvis de la mairie et les travaux de voirie rue des ormeaux et chemin des Robinières. Le titulaire du marché est l'entreprise TPPL.

### **2) Information renégociation de la dette**

Il est prévu un remboursement par anticipation de l'emprunt Dexia CLF de 30 834 €  
Il s'agit de limiter l'encours de la dette avant la Commune Nouvelle puisque la trésorerie conseille de clôturer le budget annexe. Le Conseil municipal donne un avis favorable.

Un 2ème emprunt à taux fixe se termine en 2027 à 4.79 % auprès de la Caisse des Dépôts : l'idée serait de le rembourser par anticipation et de le refinancer à un taux beaucoup plus intéressant à ce jour.

2 objectifs : ne pas augmenter l'encours de la dette et assurer un gain de 50 000 € sur 10 ans. Le capital restant dû est de 444 568 € avec 48000 € d'indemnité et le nouvel emprunt à taux fixe serait autour de 1.08 % sur 475 000 € : un accord de principe est donné pour continuer la négociation, si le montant de l'indemnité est maintenu.

-Cérémonie d'inauguration du préau de l'école le 17 novembre 2017 à 16h ou 16h30.

-Prochain conseil municipal le 16 novembre 2017 à 18h30.

La séance est levée à : 19h45